

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2015

Réception par le Prefet : 08/07/2015

Publication : 10/07/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-7-7-1

Séance du vendredi 3 juillet 2015

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. BECHT, GRAPPE, JANDER, Mme ORLANDI

ABSENT : M. DELMOND

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG 2015-2-7-3 du 19 février 2015 portant sur le Budget Primitif 2015 en faveur de la Culture et du Patrimoine,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 portant sur le Budget Primitif 2015 de la Délégation à l'Action Territorialisée,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Au titre des politiques :

I - EXPRESSIONS ARTISTIQUES

- ☞ attribue et autorise le versement des aides aux projets listés dans les tableaux joints en **annexe 1** à la délibération pour un montant total de **100 100 €**, à prélever sur la ligne du budget du Département sur le programme D721, imputation 65-311-6574-2347-371 ;
- ☞ approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention avec le Festival International de Colmar, jointe en **annexe 2** à la délibération.

II - LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

☞ attribue et autorise le versement des subventions telles que détaillées dans l'annexe 11, soit :

- **531 400 €** à l'association des Dominicains de Haute Alsace (portant la subvention de fonctionnement au titre de 2015 de 349 600 € à 874 000 €)
- **50 000 €** à l'association des Dominicains de Haute Alsace (investissement)
- **202 000 €** à La Filature, Mulhouse
- **16 000 €** à la Fédération Hiéro, Colmar
- **50 000 €** au Syndicat Intercommunal de l'Opéra National du Rhin, Strasbourg
- **28 000 €** au Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) Kingersheim
- **20 000 €** à la Ville de Saint-Louis, pour la Coupole
- **35 000 €** pour le CRMA, dont :
 - 19 000 € pour la Fédération Hiéro
 - 16 000 € pour la Ville de Colmar

☞ approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer :

- l'avenant n° 3 à la convention du 26 avril 2013 avec les Dominicains, joint en **annexe 3** à la délibération ;
- la convention annuelle entre le Département et l'Opéra National du Rhin jointe en **annexe 4** à la délibération ;
- l'avenant n° 1 à la convention du 10 décembre 2014 entre le Département, la ville de Saint-Louis et la SEML la Coupole joint en **annexe 5** à la délibération.

☞ décide de prélever les crédits correspondants sur le Budget Primitif 2015 du Département :

- 531 400 € sur le programme D722, imputation 65-311-6574-2357-37
- 50 000 € sur le programme D222, imputation 204-311-20421-2352-371
- 202 000 € sur le programme D822, imputation 65-311-6574-2358-371
- 16 000 € sur le programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371
- 50 000 € sur le programme D722 imputation 65-311-65734-2357-371

et, au titre des Contrats de Territoire de Vie :

- Région mulhousienne : 28 000 €, sur le programme K815, imputation 65-311-6574-35781-006 ;
- Trois Pays : 20 000 €, sur le programme K816, imputation 65-311-65734-35881-006 ;

- Colmar Fecht et Ried : 35 000 €, à savoir :
 - 19 000 € sur le programme K 812 imputation : 65-311-6574-35481-006
 - 16 000 € sur le programme K 812 imputation : 65-311-65734-35481-006.

III – SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE

☞ attribue et autorise le versement de :

- › **99 000 €** au Syndicat Mixte du Hohlandsbourg portant la participation au titre du fonctionnement 2015 de 66 000 € à 165 000 €
- › **86 000 €** au Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF) portant la subvention de fonctionnement au titre de 2015 de 114 000 € à 200 000 €
- › **343 200 €** au Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR) portant la participation au titre du fonctionnement 2015 de 228 800 € à 572 000 €
- › **252 000 €** à l'association de gestion du Parc Textile de Wesserling portant la subvention de fonctionnement 2015 de 168 000 € à 420 000 €
- › **10 295 €** à l'Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure des Alsaciens (AERIA)
- › **10 000 €** à l'Association Groupe Rodolphe
- › **10 000 €** à la Nef des Sciences
- › **85 500 €** à l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile

☞ approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer :

- la convention annuelle jointe en **annexe 6** à la délibération entre le Département et l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse,
- l'avenant n° 1 à la convention du 9 février 2015, joint en **annexe 7** à la délibération, entre le Département et le Centre Départemental d'Histoire des Familles de Guebwiller,
- l'avenant n° 3 à la convention du 8 avril 2015, joint en **annexe 8** à la délibération, entre le Département et de l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling.

☞ décide de prélever les crédits correspondants sur le budget primitif 2015 du Département :

- 367 795 € sur le programme D711, imputation 65-312-6574-2277-014
- 442 200 € sur le programme D711, imputation 65-312-6561-2277-014
- 86 000 € sur le programme D712, imputation 65-312-6574-2287-014

☞ décide de soutenir le projet de classement des sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre du Haut Rhin et renouvelle l'adhésion du Département à l'association paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre ;

☞ décide de verser la cotisation pour l'année 2015 d'un montant de **12 500 €** à prélever sur la ligne du budget du Département sur le programme D611, imputation 011-312-6281-2276-014.

IV- BÂTIMENTS A VOCATION CULTURELLE

☞ attribue et autorise le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de **1 398 €** en faveur de l'Ecole de Musique de la Haute Thur à Wesserling pour l'équipement en matériel de sonorisation d'une 2^{ème} salle de musiques actuelles, à prélever sur la ligne du budget du Département sur le programme D213, imputation 204-311-20421-2292-371.

V - MUSEES

↵ attribue et autorise le versement d'une aide globale à l'investissement de 350 000 € dont 300 000 € en faveur de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace et 50 000 € en faveur de l'Association pour la Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling, à prélever sur les lignes du budget du Département :

- 300 000 € sur le programme D215, imputation 204-312-20422-2312-014 ;
- 50 000 € sur le programme D214, imputation 204-312-20422-23022-014 ;

↵ approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention du 22 avril 2013, joint en **annexe 9** à la délibération, entre le Département et de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace ;
- l'avenant n° 2 à la convention du 8 avril 2013, joint en **annexe 10** à la délibération, entre le Département et de l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling.

VI - CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU 2014-2019 : Soutien à la réfection extérieure des maisons et bâtiments anciens et de caractère

↵ attribue une subvention d'investissement d'un montant de **10 000 €** en faveur de la SCI Daniel Munck pour la restauration d'une maison d'habitation du XVIIème siècle située 6 rue de la Vieille Porte à Altkirch, à prélever sur la ligne du budget du Département sur le programme K217, imputation 204-312-20422-35921-006.

↵ prend acte des renseignements portés sur les listes jointes à la délibération en **annexe 11** qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité